



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE L'ACTEUR PRAP 2S (MAC PRAP 2S)

Contexte : Le maintien et l'actualisation des compétences des acteurs PRAP 2S est nécessaire tous les 24 mois. Cette formation permet au salarié d'être acteur en prévention au sein de son entreprise et donc de participer à l'amélioration des conditions de travail et sa performance.

◆ Pré-requis :

» Être titulaire du certificat acteur PRAP 2S valide.

◆ Objectifs :

- » Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP 2S.
- » Savoir observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain.
- » Participer à la maîtrise du risque et aux propositions d'actions de prévention pour réduire les risques.
- » Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

◆ Contenu pédagogique :

- » **Module 1 : Retour d'expériences.**
 - Présentation de la mise en place des connaissances et compétences acquises de chaque stagiaire.
 - Impact de la démarche PRAP dans l'entreprise.
 - Exposition du projet de prévention actualisé.
- » **Module 2 : Les risques du métier et l'intérêt de la prévention.**
 - Revoir l'intérêt de la démarche de prévention, les enjeux et les acteurs.
 - Identifier les risques de son métier, ainsi que le mécanisme d'apparition du dommage.
- » **Module 3 : Connaître son corps et ses limites.**
 - Les différentes atteintes à la santé en fonction de l'activité physique.
 - Repérer les limites du fonctionnement du corps humain.
 - Intégrer les autres facteurs de risques.
- » **Module 4 : Observer et analyser une de ses situations de travail.**
 - Ancrer la compétence : observation et analyse de sa situation de travail.
- » **Module 5 : Participer à la maîtrise du risque.**
 - Proposer des améliorations de sa situation de travail.
 - Faire remonter l'information aux personnes concernées.
 - Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- » **Module 6 : Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de soi et de l'autre.**
 - Identifier les enjeux d'un accompagnement
 - Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
 - Analyser la situation d'accompagnement
 - Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
 - Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- » **Module 7 : Mise en situation et exercices issues de sa situation de travail.**

◆ Conditions de validation :

- » Réalisation d'une épreuve certificative : Réalisation d'une observation et d'une analyse de situation de travail.
- » Certificat de réalisation

◆ Moyen d'encadrement

» Formateur certifié INRS par un certificat de formateur PRAP valide

◆ Méthodes mobilisées

- » Support informatique et dossier papier (mémo).
- » Participation par exercices pratiques.

◆ Modalités de suivi et d'évaluation

- » Suivi : Feuille d'émargement par demi-journée.
- » Evaluation : Exercices, et épreuves finales.

Public Concerné

Tout salariés

Durée

14h.
Horaires de l'entreprise.

Lieu

Intra-entreprise.

Accessibilité

Évaluée par l'entreprise accueillante en support avec le formateur.

Délais d'accès

Environ un mois après signature des documents contractuels (devis, convention).

Frais d'inscription (indicatif)

Sur devis
2 à 10 stagiaires par session

Contact : *Laure S* Formation et Conseil

- ◆ Téléphone : 06-65-29-18-44
- ◆ Mail : contact@laures-formation.com
- ◆ Site : www.laures-formation.com